

**Explication de vote sur le Plan d'action 2012-2015 du CNRS
des représentants du SNCS-FSU au Comité Technique du CNRS**

Le SNCS-FSU s'est prononcé contre l'opération gouvernementale de RGPP. Quoiqu'en dise la direction du CNRS, le plan d'action 2012-2015 n'est construit que pour satisfaire aux injonctions de la RGPP : mutualisation, externalisation et finalement suppression de postes de fonctionnaires. Le SNCS considère que l'*optimisation des fonctions supports*, si elle est censée remplir les objectifs de la RGPP, ne répond absolument pas aux besoins de la recherche et à l'*optimisation de l'activité scientifique*. Le plan d'action vise à soumettre les fonctions supports aux modes d'organisation totalement inadaptés au monde de la recherche et de l'enseignement supérieur que met en place le gouvernement à travers la loi LRU. Il vise à remplacer les crédits de base des laboratoires, en forte diminution, par le financement de la recherche sur projet (ANR, investissements d'avenir, etc...). L'objectif affiché de ce plan d'action est l'accélération de la Délégation globale de gestion (DGG) et la transformation du CNRS en agence de moyens comme cela est souligné par le 6^{ème} conseil de modernisation des politiques publiques de décembre 2011. L'effet de ce formatage forcé est la déstructuration des laboratoires et l'atomisation de la recherche. La direction du CNRS reconnaît par ailleurs que le nombre actuel de fonctions supports est la résultante de la perte d'emplois de ces dernières années (278 fonctions supports auront été supprimées fin 2012), ce qui lui permet de ne pas faire de nouvelles suppressions de postes. Et pourtant, le CNRS continue à perdre des emplois sur le budget 2012 : les départs définitifs autres que les départs en retraite ne sont pas rendus à l'organisme. Au moment où le gouvernement prétend réduire la précarité dans la fonction publique, ce n'est pas une politique d'optimisation des fonctions supports dont la recherche publique a besoin, mais d'une politique de création d'emplois statutaires permettant d'offrir les postes de chercheurs, d'ingénieurs et de techniciens nécessaires à la résorption des nombreux CDD générés par les ressources contractuelles, dont celles de l'ANR. La recherche publique doit être libérée du pilotage imposé par le Pacte pour la recherche et par la LRU. Le CNRS doit retrouver ses missions, et en particulier celle de l'évaluation, et un budget lui permettant de conduire une politique nationale de la recherche. Les personnels du CNRS, eux, n'ont jamais demandé à subir une « révision générale » aussi peu adaptée à leurs métiers. Pour toutes ces raisons, le SNCS-FSU émet, sur le plan d'action soumis au Comité Technique du CNRS, un avis négatif et demande son retrait.